



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 4992

Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le manque de cohérence existant entre les tarifications des réseaux SNCF banlieue et grandes lignes. En effet, bien que certaines lignes du réseau RER banlieue se prolongent en réseau grande ligne, les détenteurs d'une carte orange ne peuvent, même s'ils le souhaitent, acheter un supplément au guichet de leur gare de départ. Ils ont alors pour seule alternative, soit d'acheter un billet SNCF grande ligne alors qu'ils sont déjà abonnés pour une partie du trajet, soit de descendre à la dernière gare RER banlieue et d'acquérir un billet grande ligne pour la faible partie du trajet restant à parcourir. Si, d'aventure, les voyageurs commencent leur trajet sur une ligne RER banlieue de la RATP, ils se trouvent dans l'impossibilité d'acheter un billet grande ligne SNCF (qui se trouve dans le prolongement du même réseau) sans descendre dans une gare SNCF. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir faire étudier la possibilité pour les abonnés de la carte orange d'acquérir des suppléments de transport sans rupture de charge et sans payer deux fois un trajet pour lequel ils sont déjà détenteurs d'un titre de transport.

Texte de la réponse

La création de billet de prolongement de parcours ne peut être envisagée sans que soient au préalable réglés les problèmes de comptabilité avec la billetterie existante. Elle nécessiterait en particulier un renforcement des systèmes de contrôle, la mise en place de compléments de parcours risquant d'entraîner une augmentation de la fraude non négligeable. En effet, la plupart des automates de contrôle ne peuvent pas valider des titres dont le point de départ n'est pas leur lieu d'implantation. Le syndicat des transports parisiens étudie actuellement, dans le cadre de sa politique de simplification tarifaire et en liaison avec les entreprises de transport, la possibilité d'instaurer de tels prolongements de parcours.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-André Wiltzer](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4992

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3522

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2520